



Service Economie et Prospective

Paris, le 26 février 2018

Offre de stage 2018

Analyse et échantillonnage de la base de données sur les Certificats d'Economies d'Énergie du registre EMMY

Contexte

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous tutelle du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

Pour plus d'information sur l'ADEME, <http://www.ademe.fr/>

Dans le cadre de ses missions, l'ADEME assiste la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du MTES dans le pilotage du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), lequel constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Le dispositif des CEE, créé en 2006 repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Le 1^{er} janvier 2018, le dispositif est entré dans sa 4^{ème} période d'obligation pour une durée de 3 ans. Pour les consommateurs d'énergie, ce mécanisme s'avère être un levier (financier mais aussi technique, informationnel, etc.) potentiel supplémentaire au service de leurs projets de maîtrise de l'énergie. Les opérations d'économies d'énergie ainsi promues sont ensuite transformées en CEE en fonction du volume d'économie d'énergie générées. Ces opérations prennent principalement deux formes : des opérations standardisées, pour lesquelles le volume d'économies d'énergie repose sur un calcul ex-ante, et des opérations spécifiques, pour lesquelles le volume d'économies d'énergie repose sur un

calcul sur mesure. Pour plus d'informations sur ce dispositif : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie.

En collaboration avec la DGEC, l'ADEME va lancer à l'automne 2018 une évaluation ex-post du dispositif CEE. Pour ce faire, l'ADEME va s'appuyer sur une partie des données contenues dans le registre national des CEE, le registre EMMY (<https://www.emmy.fr/public/registre>). Outil central du dispositif, celui-ci est destiné à tenir la comptabilité des certificats acquis par un titulaire de compte. Il permet notamment de déposer des dossiers de demande de certificats d'économies d'énergie. Les opérations d'économies d'énergie pouvant donner lieu à des CEE.

Objectifs du stage

Le stage proposé a pour mission principales de produire, à partir de la base de données mise à disposition de l'ADEME par la DGEC à partir des données du registre EMMY :

- 1/ un bilan du dispositif sur la période 2011-2017 à partir de statistiques descriptives,
- 2/ un échantillonnage représentatif des opérations donnant lieu à des CEE afin de préparer l'évaluation ex-post du dispositif.

Concernant le 1^{er} point, il s'agira notamment de produire des statistiques sur les flux des dossiers de CEE déposés et validés (opérations standardisées et spécifiques) au cours de la période, en tentant de mettre en évidence les déterminants de ces flux, qu'ils soient internes au dispositif (augmentation du niveau d'obligation d'économies d'énergie reposant sur les vendeurs d'énergie, révision de forfaits des opérations standardisées, etc.) ou externes (prix des énergies, création de nouvelles politiques publiques, etc.) Le stagiaire sera guidé dans cette analyse par ses encadrants. Cette phase visera également à mieux connaître les profils des bénéficiaires (ménages/entreprises/collectivités).

Concernant le 2nd point, l'objectif est de construire un échantillon représentatif de l'ensemble des opérations standardisées et spécifiques sur la période 2011-2017. Cette tâche nécessitera d'identifier la méthode d'échantillonnage la plus adaptée ainsi que l'ensemble des variables pertinentes pour l'échantillonnage (parmi les variables disponibles sur les caractéristiques des opérations CEE et des ménages/entreprises bénéficiaires).

Le stagiaire sera co-encadré par un économiste-statisticien et un économiste spécialisé dans l'évaluation ex-post des politiques publiques du service Economie et Prospective de l'ADEME (Paris). Le stage se déroulera sur le site de l'Ademe à Angers.

Des échanges téléphoniques réguliers sont également à prévoir avec :

- un ingénieur du Service Climat de l'ADEME spécialiste du dispositif CEE
- des personnes du MTES et du teneur du registre en cas de manque de précisions dans la documentation des données transmises.

Profil souhaité :

Etudiant(e) en 2^{ème} ou 3^{ème} année d'école d'ingénieur en statistiques (stage d'application ou stage de fin d'étude) ou en Master spécialisé en statistiques (1^{ère} ou 2^{ème} année).

Durée du stage : 3 à 5 mois. Démarrage en mai 2018.

Lieu du stage : Le (la) stagiaire sera accueilli(e) durant la durée du stage, dans les locaux de l'ADEME à Angers : 20 avenue du Grésillé, Angers.

Convention de stage :

Une convention de stage tripartite entre l'école ou l'organisme de formation, le stagiaire et l'ADEME devra être signée avant l'arrivée du stagiaire.

Une clause de confidentialité devra être signée par le stagiaire pour l'accès aux données.

Le stagiaire recevra une indemnité de stage, ainsi que la prise en charge de 50% du montant de l'abonnement à un service public de transport.

Contact :

L'encadrement du stagiaire sera assuré par Marie-Laure Nauleau (marie-laure-nauleau@ademe.fr 01 47 65 24 32) et Eric Plottu (eric.plottu@ademe.fr 02 41 20 41 29) du Service Economie et Prospective.